

Catégorie hiérarchique :	B
Intitulé du poste :	Chargé d'exécution budgétaire (h/f)
Affectation :	Direction Générale Déléguée Ressources Direction des Finances Service Recettes-Dépenses
Positionnement hiérarchique :	Sous l'autorité du chef du service
Résidence administrative :	Auffargis (78)
Conditions d'emploi :	Emploi permanent à pourvoir soit par : <ul style="list-style-type: none"> - un fonctionnaire : détachement ou PNA - un contractuel : agent déjà titulaire d'un CDI de droit public ou en CDD de 3 ans (rémunération selon expérience professionnelle comprise entre 1 969 € et 2 761 € bruts mensuels).

DESCRIPTION DES FONCTIONS

Contexte :

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n°2019-773 du 24 juillet).

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

Le service Recettes-Dépenses est l'un des cinq services de la Direction des Finances (DF). Il assure les missions de liquidations des dépenses et recettes de l'établissement.

Description du poste :

Activités principales :

- Liquidation des dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention,
- Emission des titres de recettes et ordres de reversement liés aux dépenses,
- Assistance et conseil aux services de l'établissement,
- Suivi de l'évolution réglementaire,
- Elaboration de notes concernant le règlement des dépenses

RELATIONS LIEES AU POSTE

Relations internes :

- Les gestionnaires budgétaires des CRB/SO
- L'agence comptable
- Tous les agents de l'OFB

Relations externes :

- Les interlocuteurs de la Direction des Finances (établissements publics, ministères, associations, entreprises etc.)
- Les fournisseurs, prestataires.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Connaissances :

- Maîtrise de la comptabilité publique, de la réglementation et des éléments du décret GBGP,
- Environnement professionnel (techniques de communication, suite bureautique Office 2016),
- Sirepa GBGP en production, ClickView, Business Intelligence.

Savoir-faire opérationnel :

- Être capable d'alerter sa hiérarchie et de rendre compte,
- Travailler en équipe et en réseau et s'adapter aux différents interlocuteurs,
- Respecter les délais et les procédures. Mettre en forme des documents,
- Faire preuve de rigueur, de logique, d'organisation et de fiabilité.

Savoir-être professionnel :

- Esprit pratique ;
- Capacité à travailler dans des délais contraints ;
- Disponibilité et réactivité ;
- Sens de l'écoute et du dialogue ;
- Confidentialité.

DEPOSER UNE CANDIDATURE

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) par courriel sous la référence DF-CGBUDGET-F à recrutement@ofb.gouv.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **25 décembre 2020**.